



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des Populations
Service environnement**

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RECEPISSE DE DECLARATION DE SUCCESSION ARTICLE R 512-68 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le titre 1^{er} livre V de la partie législative et réglementaire du Code de l'Environnement ;

VU le récépissé de déclaration délivré le 30 octobre 1992 à Monsieur MAYET Hubert pour l'exploitation au lieu-dit « La Touche aux Angles » à SERENT d'un élevage de volailles comportant 7200 dindes ou 19800 poulets ;

VU l'arrêté de dérogation délivré le 30 octobre 1992 à Monsieur Hubert MAYET pour l'exploitation au lieu-dit « La Touche aux Angles » à SERENT d'un élevage de volailles comportant 7200 dindes ou 19800 poulets ;

VU le récépissé de déclaration de succession délivré le 20 juillet 1995 à Monsieur Gilles MAYET pour l'exploitation au lieu-dit « La Touche aux Angles » à SERENT d'un élevage de volailles comportant 7200 dindes ;

VU le récépissé de déclaration article 35 délivré le 20 juillet 1995 à Monsieur Gilles MAYET pour l'exploitation au lieu-dit « La Touche aux Angles » à SERENT d'un élevage de volailles comportant 14400 dindes, soit 43200 animaux équivalents ;

VU le récépissé de déclaration de succession délivré le 29 décembre 2000 au GAEC MONTBEBREIZH pour l'exploitation au lieu-dit « La Touche aux Angles » à SERENT d'un élevage de volailles comportant 14400 dindes, soit 43200 animaux équivalents ;

VU l'arrêté de prescriptions complémentaires délivré le 29 décembre 2008 au GAEC MONTBEBREIZH pour l'exploitation au lieu-dit « La Touche aux Angles » à SERENT d'un élevage de volailles comportant 43200 animaux équivalents ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 août 2022 portant délégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan, pour les affaires générales ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan ;

VU la demande déposée le 4 août 2022 par **Monsieur THEXIER Julien** ;

Reconnaît avoir reçu de :

Monsieur THEXIER Julien domicilié situé au lieu-dit « **La Touche aux Angles** » **56460 SERENT**

la déclaration prévue par l'article R512-68 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation à **cette adresse** d'un élevage de **volailles** comportant **43200 emplacements** entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique **3660-a** ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le **05 SEP. 2022**

Par délégation du Préfet à
la Direction Départementale de la Protection des Populations
par subdélégation
Le chef du service environnement

Michel COLLIN



Copie du présent récépissé sera adressée à :

- M. le Maire de SERENT

- GAEC MONTBEBREIZH « La Touche aux Angles » 56460 SERENT